



Association pour le maintien et le développement de l'aérodrome d'Aubenas Ardèche Méridionale (LFHO)

AERODROME 07  
Le Cros de Boutier  
Chemin des Groulles  
07200 Vogüé  
04.75.37.03.29  
[www.aerodrome07.info](http://www.aerodrome07.info)

Monsieur Dominique Bussereau  
Secrétaire d'Etat aux Transports

Vogüé, le 30 septembre 2008

Monsieur le Ministre,

Vous êtes venu en Ardèche aujourd'hui pour inaugurer une réalisation facilitant les déplacements, dans une région de France (et d'Europe) défavorisée sur ce plan par sa configuration géographique.

Vous avez pu faire bénéficier ce département de votre présence parce que vous avez utilisé l'avion. Il est possible que vous soyez le dernier représentant de l'Etat à pouvoir le faire, l'avenir de l'aérodrome d'Aubenas-Ardèche Méridionale étant à ce jour incertain.

Notre association, comme en témoignent les premières actions qu'elle a réalisées (rassemblement d'avions, en parfaite entente avec les organismes de tutelle notamment ceux délégués à la sécurité ; recueil de plusieurs milliers de signatures), se donne pour but de faire valoir le point de vue des utilisateurs privés et professionnels ainsi que celui de la population. Nous espérons de cette façon apporter une contribution au développement de l'Ardèche méridionale en faisant ressortir l'intérêt de cette plate-forme aéronautique unique en Ardèche et propriété de ce département.

Un courrier récent de Monsieur le Président du Syndicat départemental d'équipement de l'Ardèche apporte un début de satisfaction, indiquant que l'aérodrome ne sera pas fermé. Mais on peut craindre que cette disposition ne puisse être durable si un projet plus élaboré ne voit

pas le jour. L'avenir de cet aérodrome, s'il est lié uniquement à des activités dites d'aviation générale pratiquant un type de vol VFR (c'est-à-dire à vue) risque fort d'être compromis à plus ou moins court terme : il ne pourra être fait droit matériellement, sur la base de ce seul type d'activités, aux contraintes réglementaires concernant cette plate-forme assez complexe. A contrario un projet prévoyant les fonctions d'accueil et de ravitaillement, ainsi que les dispositifs permettant des arrivées et départs sans visibilité (moyens en personnel, matériels et réglementaires dits IFR) permettrait des vols commerciaux déjà existants mais dont on doit souhaiter la multiplication raisonnée et raisonnable. Faute de quoi on assistera à l'éloignement des opérateurs économiques, et sans doute aussi des missions de service public.

Nous craignons sérieusement et sincèrement que le simple maintien des mêmes types de moyens et des activités connus jusqu'à maintenant ne soit une solution vouée à l'échec, ouvrant à la tentation de l'abandon ou du repli sur des activités indignes de ce lieu.

Chacun doit être conscient de cet enjeu dans un contexte où l'avenir économique et l'emploi en Ardèche méridionale ne peuvent en aucun cas exclure des échanges extérieurs croissants et de plus en plus distants. L'idée fréquemment entendue de désenclaver l'Ardèche est certes exacte mais insuffisante : c'est à une projection vers l'extérieur qu'il serait souhaitable de contribuer; sans négliger le degré supérieur de satisfaction qu'entraînerait pour ses habitants le fait de constater qu'une progression et non une régression a été opérée, que le patrimoine commun a été augmenté et non diminué. Cet aérodrome est une chance car il représente un potentiel de développement pour la région, insuffisamment utilisé aujourd'hui mais dont d'autres régions ont montré la pertinence.

Nous avons pris la liberté de nous adresser à vous en pensant qu'il s'agit en l'espèce d'un important élément d'aménagement du territoire, pour lequel les services de l'Etat pourraient se joindre aux décideurs des collectivités territoriales concernées.

Nous tenant à votre disposition pour apporter notre contribution si vous le jugez utile, nous vous prions d'agréer, monsieur le Ministre, l'expression de notre très haute considération.

Pour le Comité,  
Le Président

Jean-Marie Dumas

Copies : - Monsieur J-C Flory, Député de l'Ardèche  
- Monsieur le Président du Conseil Général  
- Monsieur le Président de la Communauté de Communes Pays d'Aubenas Vals  
- Monsieur le Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Ardèche méridionale